

EDITO

Marine CAMIADE

Chers collègues,

En ce début d'année civile, l'équipe projet MF² poursuit ses travaux pour tenir les trajectoires fixées tant pour OP@LE que pour OPER@.

Pour ce mois de janvier 2023, 660 établissements de la vague 4 entrent sur OP@LE. En septembre ce seront 490 établissements de la vague 5 qui basculeront sur OP@LE. Ainsi, au début de l'année scolaire 2023 près de 1500 établissements au total, soit 19 % de la cible, auront intégré la nouvelle application.

Celle-ci continue d'évoluer pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Elle sera complétée à terme par un module d'analyse financière. Ce dernier viendra compléter nos actions dans le cadre de la réforme des gestionnaires publics (RGP) qui entre en vigueur ce 1^{er} janvier 2023.

Je vous informe de la création de la Gazette OP@LE, dont le premier numéro a été diffusé au mois de novembre 2022. Elle vise à vous tenir informés régulièrement des nouveautés OP@LE et vous apporter des informations pratiques pour votre quotidien sur l'application. Cela nous permet de recentrer cette Newsletter sur un niveau plus stratégique en vous donnant un aperçu global du calendrier et des avancées du programme MF² dans ses grandes lignes. C'est pourquoi vous retrouverez désormais la rubrique « Basculer de GFC à OP@LE » dans la gazette.

Concernant le projet OPER@, les travaux sur l'application continuent. Trois GRETA volontaires ont intégré la vague pilote Admilia en janvier 2023 et le chantier sur la dématérialisation des bulletins de salaire progresse avec le projet de l'ouverture de l'ENSAP aux EPLE et aux GRETA/CFA.

Pour terminer, je vous souhaite à tous une excellente année 2023 et vous remercie pour votre implication au quotidien au service des EPLE.

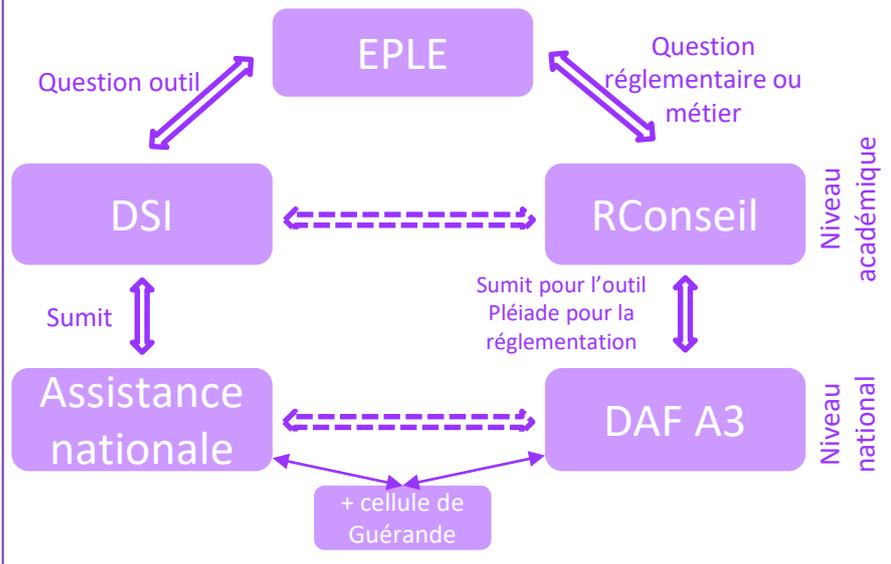
Marine CAMIADE

Directrice des Affaires Financières MENJ, MESR et MSJOP

L'assistance MF²

Présentation du fonctionnement de l'assistance MF²

Le premier niveau d'assistance d'un EPLE reste le niveau académique (DSI et RConseil). Ce n'est qu'à partir du moment où l'académie indique qu'elle ne sait pas prendre en charge la question que la difficulté remonte au niveau national (assistance nationale/pôle Guérande et DAF A3) via l'outil de ticketing national SUMIT. En effet, 8000 EPLE ne peuvent être pris en main directement par le niveau national et cette organisation doit donc permettre de garantir une assistance efficace.



Mise en place d'un groupe de travail Etat-Régions-Départements

Un groupe technique Etat-Régions-Départements, dédié à OP@LE, sera mis en place à compter du mois de février 2023. Celui-ci se composera de deux sous-groupes pour traiter deux aspects différents :

- 1) Finances / Outils et documents de contrôle
- 2) Restauration / Gestion de la production assistée par ordinateur (GPAO)

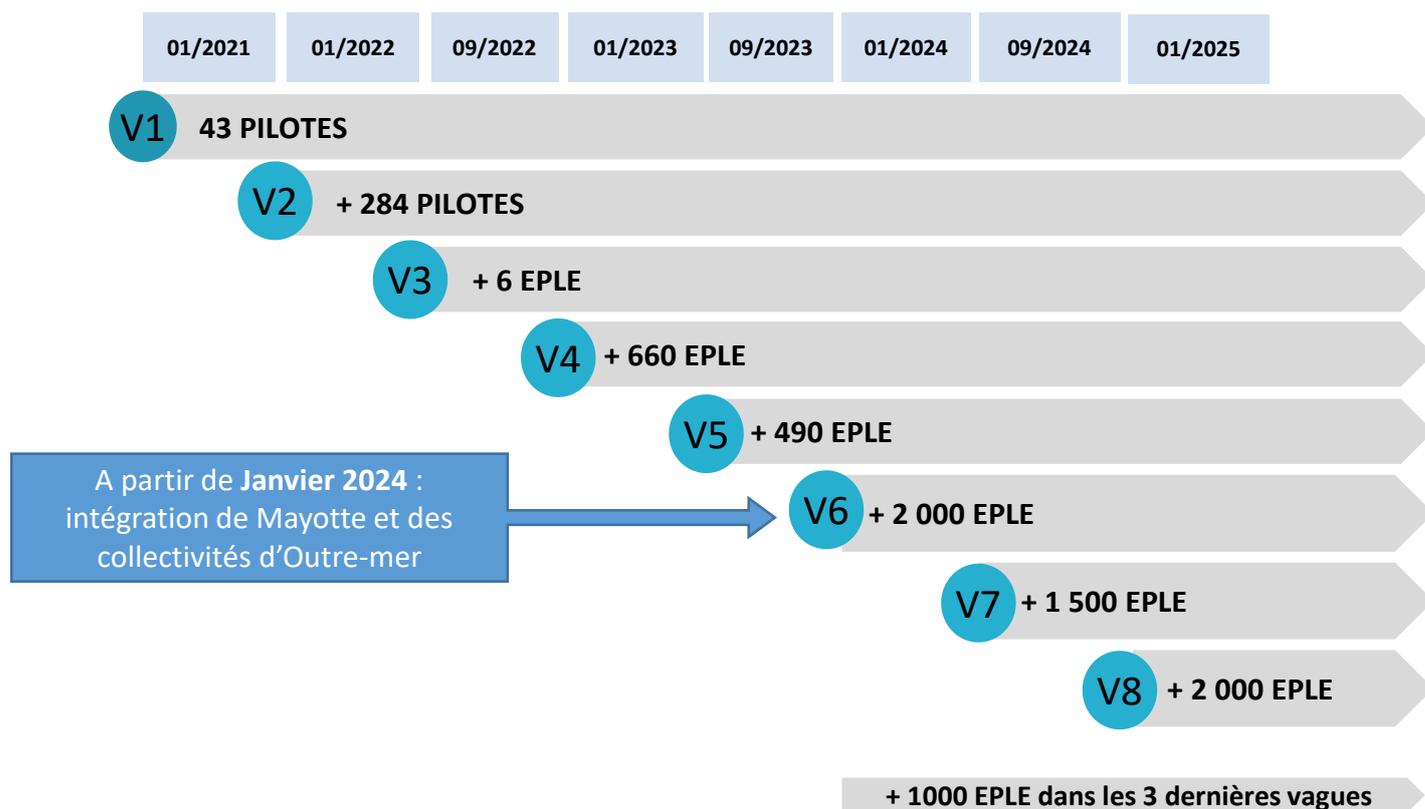
Une première réunion plénière aura lieu fin février. Par la suite, les deux sous-groupes se réuniront régulièrement.

A venir : une quatrième version d'OP@LE (V3)

En ce début d'année 2023 aura lieu l'installation de la V2B (3^{ème} version de l'application), qui signe la fin du premier développement d'OP@LE tel que prévu au programme fonctionnel de 2017 (le cahier des charges initial de l'application). Mais le développement d'Op@le ne s'arrête pas là. En effet, de nouvelles évolutions sont déjà prévues pour une V3, dont une interface avec les logiciels « loi EGALIM ». Un travail préparatoire de recensement, pour étude de faisabilité et d'opportunité, des logiciels existants au sein des collectivités territoriales est actuellement en cours.

Calendrier de déploiement OP@LE

Le calendrier de déploiement d'OP@LE se poursuit. Pour rappel, le déploiement total de l'application dans tous les EPLE est prévu pour l'année 2025. En 2023, deux nouvelles vagues d'établissements intégreront OP@LE et à la fin de l'année 2023 ce seront près de 1500 établissements au total qui auront basculé sur la nouvelle application.



Calendrier 2023

JAN **Vague 4** : 660 établissements sont entrés sur OP@LE en janvier 2023. Le lancement de la vague 4 se fait avec prudence. La DAF a conseillé d'intégrer uniquement les EPLE disposant d'une bande passante suffisante et les établissements ont pris leur décision en conséquence. Depuis, les travaux d'amélioration sur ce sujet se sont poursuivis et la consommation de bande passante est déjà très largement réduite.

SEP **Vague 5** : 490 établissements s'engageront dans la vague 5 en septembre 2023. Cette vague de milieu d'année civile a été réservée à des établissements aux volumes d'opérations limités et sans spécificités.

Les premiers retours sur l'intégration de la vague 3 de septembre 2022 ont montré qu'une entrée en septembre pouvait faciliter la bascule dans OP@LE : notamment sur l'initialisation des tiers venant de Base Elèves Etablissement (BEE) et sur le volume des créances à intégrer.

Se former à OP@LE

Le dispositif d'accompagnement a été mis en œuvre pour la première fois au niveau académique avec la vague 2 et se consolide avec les vagues 3 et 4.

De fin 2022 à début 2023 sont formés les utilisateurs de la vague 4, et, au 1^{er} semestre 2023, les futurs utilisateurs de la vague 5 bénéficieront de la formation sur OP@LE.

Une enquête menée en mai 2022 auprès des équipes projet académiques (Ep@c) a permis de synthétiser les retours suivants sur les formations académiques :

- Les formations ont été jugées assez adaptées dans leur durée, sauf pour le profil ordonnateur (nombre de jours jugé insuffisant).
- Les formations sont redevenues majoritairement organisées en présentiel, mais une part encore significative de ces formations a été dispensée sous un format hybride (cas particulier des formations ordonnateurs réalisées principalement à distance).
- Des formations « assistants de gestion » et « assistants de comptabilité » ont été organisées dans environ 70% des académies ayant répondu à l'enquête.

OP@LE et la maîtrise des risques

A terme, OP@LE doit permettre de renforcer la maîtrise des risques budgétaires et comptables dans le cadre de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP).

Le programme fonctionnel prévoyait de mettre à disposition des utilisateurs un module d'analyse financière présentant des indicateurs déjà calculés de gestion budgétaire et comptable issus des données d'OP@LE pour faciliter l'analyse et la présentation des comptes en conseil d'administration. Ce logiciel sera accessible via ARENA et permettra non seulement de disposer des indicateurs de son établissement mais aussi de moyennes des autres établissements. Il permettra ainsi une analyse par les utilisateurs sur une base plus harmonisée des comptes des EPLE. Pour concevoir ce module d'analyse financière, un groupe de travail commun utilisateurs / DAF A3 et DNE se réunit depuis un an. Un premier lot d'indicateurs devrait être mis à disposition courant 2023.

Dans le cadre de la réforme de la RGP, ce travail servira aussi, au moins en partie, de base à une rénovation du dispositif de maîtrise des risques financiers ODICé actuellement en place dans les EPLE. En effet, cette réforme obligera non seulement à renforcer de façon importante ce dispositif mais aussi à renforcer les moyens de contrôle des comptes par les EPLE dans le contexte de la disparition du pôle national d'apurement administratif.

Interfaçage OPER@/OP@LE : Focus sur la paye à façon

Une évolution avant tout réglementaire : Les EPLE sont généralement employeurs des AED sans forcément en être les payeurs (sauf dans les académies qui ont choisi de mutualiser cette fonction et dans lesquelles un seul établissement est à la fois employeur et payeur). Cela implique, pour que les budgets soient sincères, de retranscrire dans les comptes de chaque EPLE les mouvements de paye en dépense et recette. L'absence de ces écritures dans de nombreux établissements a régulièrement été pointée et a amené le ministère à généraliser la paye à façon. Ce système implique le suivi budgétaire dans la comptabilité de chaque employeur et chez le mutualisateur un suivi des opérations uniquement en compte de tiers (donc sans impact sur son budget).

Quelle traduction dans l'outil ? Dans OP@LE, les établissements employeurs qui travaillent avec un mutualisateur façonnier verront les opérations de paye dans leur comptabilité budgétaire. La demande de comptabilisation sera pré établie par l'interface OPER@ / OP@LE. Le titre de recette correspondant sera à saisir de façon classique par chaque EPLE. Côté mutualisateur, les opérations de paye seront là aussi récupérées et pré-établies via l'interface.

Pour les GRETA comme pour les mutualisateurs à la fois employeurs et payeurs, des écrans de saisie simplifiée seront mis à disposition pour les opérations de paye.

Afin d'affiner l'interfaçage entre OP@LE et OPER@, un mutualisateur de paies et un GRETA, déjà sous OPER@, ont intégré la vague 4 d'OP@LE (1^{er} janvier 2023). Le travail avec ces deux pilotes permettra d'engager un nombre plus important d'EPLE de ce type dès la vague 6 (1^{er} janvier 2024) d'OP@LE.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe projet OP@LE ? Nous continuons de recruter très régulièrement des catégories A et B sur les différents pôles du bureau DAF A3, n'hésitez pas à envoyer votre candidature sur mf2-utilisateurs.daf@education.gouv.fr et reglementation.dafa3@education.gouv.fr

OPER@ poursuit son déploiement

Les travaux sur l'application OPER@ continuent :

- **La vague pilote Admilia :** 3 GRETA volontaires ont intégré la vague pilote Admilia en janvier 2023. Les utilisateurs de ces 3 établissements ont été formés au mois d'octobre et ils ont installé le kit de migration suite au retour positif de la recette. Les pilotes ont testé les données qui ont été reprises avant le démarrage de la paie en janvier sur OPER@.
- **La dématérialisation des bulletins de salaire :** l'étude de faisabilité se poursuit ; l'ouverture de l'ENSAP aux EPLE et aux GRETA/CFA devrait être prévue prochainement par arrêté.

Vous avez une question autour des projets Op@le ou Opér@ ? Une précision à apporter ? Deux adresses mail :
Op@le = mf2-utilisateurs.daf@education.gouv.fr Opér@ = opera-deploiement.dafc3@education.gouv.fr